



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **26 juin 2023 à 19h30 à la salle multifonctionnelle du Centre Culturel de Paspébiac** située au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur les deux (2) demandes de dérogations mineures suivantes au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

1. **Immeuble sis au 32 5^e Avenue Ouest à Paspébiac** : rendre réputée conforme l'agrandissement du bâtiment accessoire de type garage isolé existant portant la superficie totale du bâtiment accessoire à 1872 pi² alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie totale d'un bâtiment accessoire ne peut excéder celle au sol du bâtiment principal, soit 1260 pi² ;

2. **Immeuble sis au 225 Rue Chapados à Paspébiac** : rendre réputé conforme la construction d'un bâtiment accessoire de type garage isolé ayant une hauteur de 21'-6", excédant celle de la maison (17'-8") alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la hauteur d'un bâtiment accessoire ne peut excéder celle d'un bâtiment principal en zone résidentielle.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, Boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 7 juin 2023

Mikael Denis
Coordonnateur de projets
et inspecteur en bâtiment et environnement